



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN  
PROFESSIONNEL DE SÉLECTION  
POUR L'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE  
- SESSION 2019 -**

## Contenu

I.	TEXTES DE RÉFÉRENCE .....	3
II.	CONDITIONS DE RECEVABILITÉ .....	3
III.	COMPOSITION DU JURY .....	4
IV.	PRINCIPAUX CHIFFRES .....	4
V.	ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION .....	5
	a. L'exposé : .....	5
	b. L'échange avec le jury : .....	6
VI.	RÉSULTATS D'ADMISSION.....	6

## **I. TEXTES DE RÉFÉRENCE**

- [Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.](#)
- [Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.](#)
- [Arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.](#)
- [Arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.](#)
- [Arrêté n°3636-2019 du 27 mars 2019 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2019.](#)
- [Arrêté du 18 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts.](#)
- [Arrêté n°00000ADTPWU041 du 6 mai 2019 portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2019.](#)

## **II. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ**

Peuvent s'inscrire à l'examen de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe, les adjoints techniques de recherche et de formation ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est ouvert.

### III. COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend :

- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, président ;
- D'au moins quatre membres dont au moins un expert, choisis à raison de leur compétence technique ou administrative et ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper l'emploi ouvert à l'examen.

Celui-ci est composé pour l'académie de la Polynésie française de :

- **Monsieur CIMA Vincent**, attaché principal d'administration de l'Etat, président, Vice-rectorat de la Polynésie française, Papeete.
- **Madame HATURAU Théodora**, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, vice-présidente, Vice-rectorat de la Polynésie française, Papeete.
- **Monsieur CREQUIE Ange**, technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle, expert, Collège de France, Paris.
- **Madame CHONG Emilie**, attachée d'administration de l'Etat, Direction générale de l'éducation et des enseignements, Papeete.
- **Monsieur FARNHAM Christophe**, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, Collège Maco Tevane, Papeete.

### IV. PRINCIPAUX CHIFFRES

	Hommes	Femmes	Total
<b>Nombre de postes</b>			<b>12</b>
<b>Candidats inscrits</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>40</b>
<b>Candidatures irrecevables</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Candidatures recevables</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>37</b>
<i>BAP G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention)</i>	9	20	29
<i>BAP E (informatique, statistique et calcul scientifique)</i>	2	2	4
<i>BAP F (culture, communication, production et diffusion des savoirs)</i>	1	1	2
<i>BAP A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement)</i>	1	1	2
<b>Candidats présents à l'épreuve orale</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>37</b>
<b>Candidats admis sur la liste principale</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
<b>Candidats admis sur la liste complémentaire</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Note minimale	Note maximale	Moyenne	Seuil LP	Seuil LC
11	19	14,78	16	14,75

## V. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe consiste en une épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes, permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions de d'adjoint technique principal de 2e classe et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de recherche et de formation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués et d'un état des services publics et privés du candidat.

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

Pour permettre une analyse objective de chaque candidat, une fiche d'évaluation a été établie par les membres du jury :

<b>Exposé (5 min. maximum)</b> .....	<b>/5</b>
- Présentation	
- Structure de l'exposé	
- Poste occupé	
<b>Missions</b> .....	<b>/12</b>
- Qualifications	
- Compétences acquises	
- Méthode de travail	
- Organisation, planification	
<b>Formation, gestion des crises, encadrement, connaissance de l'environnement professionnel</b> .....	<b>/3</b>

Les épreuves orales se sont déroulées du mardi 11 au vendredi 14 juin 2019.

### a. L'exposé :

#### Constats :

Tout d'abord, le jury tient à rappeler les constats et recommandations déjà faits les années précédentes. En effet, il avait été constaté que « *les candidats n'étaient pas tous bien préparés à l'épreuve et que certains semblaient même découvrir l'exercice* ».

La qualité de la prestation orale du candidat joue un rôle prépondérant. En effet, elle peut corriger l'impression plus ou moins favorable émanant du dossier du candidat. Ainsi, le jury attend du candidat qu'il réussisse dans le temps imparti à présenter ses activités et son parcours, qu'il mette en valeur les compétences acquises.

Il semble cette année que le message ait été compris. En effet, le jury constate une remarquable amélioration des présentations. Le jury félicite les candidats ayant fait l'effort de préparer leurs exposés.

Cependant, le jury a dû encore, quelques fois, soit interrompre des candidats trop bavards qui n'avaient pas terminé leur exposé soit, à l'inverse constater que l'exposé ne durait que deux minutes.

Ces décalages, par rapport à l'exercice attendu, a été déterminant lors du classement des candidats.

### Recommandations :

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à se préparer à cette épreuve, à continuer des formations.

#### **b. L'échange avec le jury :**

##### Constats :

Le jury s'est attaché à apprécier la cohérence d'un parcours professionnel, dans des conditions diverses plus ou moins favorables d'exercice des fonctions et, d'autre part, l'envie d'exercer des responsabilités supérieures, notamment d'encadrement.

Le jury a valorisé les candidats ayant connaissance du contexte de leurs établissements d'exercice et souhaitant participer aux évolutions engagées ou souhaitées. En effet, il s'agit de tester la curiosité du candidat quant à son environnement professionnel. Le manque de curiosité de certains candidats, les plus isolés dans leurs fonctions, a pu également étonner le jury.

Les points essentiels qui ont permis de départager les candidats restent :

- La capacité à rendre compte de la réalité de son travail et de l'intérêt que le candidat y porte ;
- Le sérieux et l'authenticité des réponses du candidat ;
- L'ouverture sur l'environnement professionnel et la curiosité d'esprit qui permettent de dépasser le strict cadre de travail ;
- La motivation pour le service public ;
- Le sens des responsabilités ;
- Les qualités relationnelles.

##### Recommandations :

Le jury encourage les candidats non admis à tirer des enseignements de la note et du rang de classement qu'ils ont obtenus, et, au vu des éléments contenus dans ce rapport, à parfaire leurs préparations.

## **VI. RÉSULTATS D'ADMISSION**

Le jury a proclamé les résultats d'admission le vendredi 14 juin 2019. Ainsi sur 37 candidats présents à l'épreuve orale, 12 candidats ont été admis sur la liste principale et 5 sur la liste complémentaire.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2019

Liste principale des candidats retenus après audition par le jury  
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2<sup>e</sup> classe  
ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste principale: 12

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
MALARDE	MALARDE	FRANCIS	1
TEAHAMAI	TEAHAMAI	STEPHANIE	2
TEIEFITU		HUBERT	3
VONGHES		JONOVAN	4
LUDIVION	TAHARIA	MARCELLE TAHIA	5
TEMATAUA		RIERA, WILFRED, REIA	6
ALLAIN		MAHEANUU	7
TEKOHUOTETUA	TIMAU	CLARA	8
DUMONT		TAMATO	9
TAURU		YVANNAH	10
LUI-MU-YOE		PAUL	11
TEMATAHOTOA	GANAHOA	WANDA	12

Fait à *Punacua* le *14/06/2019*

Le président du jury :

  
Vincent CIMA





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2019

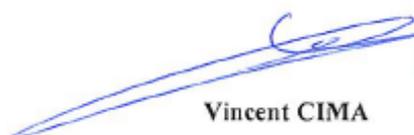
Liste complémentaire des candidats retenus après audition par le jury  
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2<sup>e</sup> classe  
ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste complémentaire: 5

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
VILLANT	VILLANT	MARTINE	1
MARAETAATA	MARAETAATA	VIRGINIA	2
PEA	PEA	MURIEL, TINA	3
REVA	REVA	RENSI	4
TEMARII		GISLENE	5

Fait à *Papeete* le *14/06/2019*

Le président du jury :

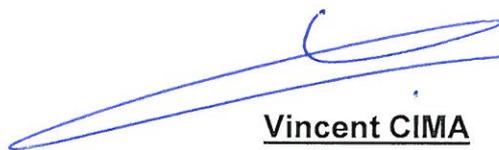
  
Vincent CIMA



Les candidats ont pu consulter les résultats à partir du vendredi 14 juin 2019 à l'accueil du Vice-rectorat, immeuble Vehiarii, 25 avenue Pierre Loti à Papeete (face au temple Mormon) ou en ligne sur internet à partir du samedi 15 juin 2019 à l'adresse suivante : <https://www.itrf.education.gouv.fr/>

Fait à Papeete, le lundi 24 juin 2019

Le président du jury

  
**Vincent CIMA**

